



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

euro

Question écrite n° 55433

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la question du double affichage des prix en francs et en euros, réclamé par une grande majorité de Français. En effet, selon une récente étude, 74 % des Français seraient favorables au maintien le plus longtemps possible de ce double affichage. Il lui demande en conséquence ce qu'il envisage de proposer, en ce sens, pour rassurer toutes les personnes qui évaluent encore difficilement les prix en euros. - Question transmise à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation.

Texte de la réponse

Depuis la fin du cours légal du franc le 18 février 2002, le double affichage des prix en euros et en francs, avec l'indication des prix en euro majeur, repose sur la libre initiative des entreprises et répond à leur souci de satisfaire la clientèle et de lui simplifier l'apprentissage de l'euro sans rupture de nature à surprendre sa confiance. Les pouvoirs publics ont, lors du passage à l'euro, émis des recommandations adaptées aux attentes des Français. Le double affichage était indispensable dans la période qui a suivi l'introduction de l'euro fiduciaire et a été fortement recommandé jusqu'au 30 juin 2002, suivant en cela l'avis du Conseil national de la consommation (CNC). À l'approche de l'été 2002, il est apparu qu'une majorité de consommateurs interrogés était favorable à un prolongement de cette période de double affichage. Les entreprises ont répondu à cette attente en maintenant pour une part encore significative de leurs ventes le double affichage, et les pouvoirs publics les ont encouragées dans cette voie. Depuis 2003, les pouvoirs publics ont pris note du souhait d'une majorité de Français de conserver le bénéfice du double affichage, tout en indiquant que sa disparition progressive représente un objectif souhaitable dans la mesure où les consommateurs doivent s'habituer à compter et à penser dans la nouvelle monnaie. À cet égard, l'acquisition de repères en euros ne pose plus de problème pour les achats de la vie courante. De ce fait, la quasi-totalité des petits commerçants a cessé de pratiquer le double affichage. Si certaines enseignes et certaines banques ont maintenu la double indication monétaire, ceci apporte, sans discrimination, une indication purement informative à une partie de leur clientèle qui ne se sent pas encore complètement à l'aise dans un monde tout euro. La disparition du double affichage est inéluctable mais se fera de manière très progressive.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55433

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 461

Réponse publiée le : 15 mars 2005, page 2802